



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON-  
MIDI-PYRÉNÉES

Toulouse, le  
30 août 2016

## Pascal Mailhos reçoit la Fédération régionale des producteurs de lait – mardi 30 août

*Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin laitier a reçu à leur demande les représentants professionnels de la filière laitière du Sud-Ouest.*

La situation de crise économique a été longuement débattue ainsi que la mise en œuvre du plan de la commission européenne et du plan d'accompagnement national qui vient d'être annoncé par Stéphane LE FOLL ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

(Cf communiqué du ministre ci-après).

Ces mesures seront mises en œuvre rapidement et avec détermination.

### Contacts Presse

Sophie LESAFFRE

☎ 06.35.16.36.31

☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU

☎ 06.85.80.22.14

☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9

☎ 05.34.45.34.45

En complément de ces mesures conjoncturelles qui permettront de passer le cap difficile de la crise, le préfet a souhaité aborder les aspects plus structurels et stratégiques.

Une table ronde avec l'ensemble des partenaires de la filière du sud-ouest sera organisée dès cet automne pour travailler ensemble à l'avenir de cette filière.

Les enjeux consistent à renforcer la structuration de la filière afin de créer plus de valeur ajoutée sur les productions du bassin .

Par ailleurs, le travail initié depuis de nombreux mois dans la région sur la valorisation des produits dans la restauration collective sera élargi aux produits laitiers afin d'ouvrir de nouveaux marchés locaux aux producteurs.

Le préfet tient à souligner l'approche constructive et la qualité des échanges avec la profession.

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de presse  
à l'adresse suivante :*

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiqués>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 30 août 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Stéphane LE FOLL présente les mesures nationales de maîtrise de la production laitière

Le Conseil des Ministres de l'agriculture de l'Union européenne du 18 juillet dernier a adopté des mesures pour permettre la réduction de la production de lait. Ces mesures de régulation du marché, demandées par Stéphane LE FOLL depuis plusieurs mois, permettent d'indemniser les producteurs réduisant leur production. Elles visent à répondre au déséquilibre de marché du lait qui a entraîné la baisse exceptionnelle de prix constatée depuis plus d'un an.

Ainsi une enveloppe de 150 millions d'euros a été mise en place au niveau européen pour réduire la production. Elle permet d'indemniser chaque kilo de lait non produit à hauteur de 14 centimes d'euro.

En parallèle, 350 millions d'euros ont été prévus par l'Union européenne pour apporter un appui aux filières d'élevage en difficulté, en priorité au lait. La France bénéficie dans ce cadre de 49,9 millions d'euros. Stéphane LE FOLL a annoncé, ce jour, à l'occasion d'une réunion avec l'ensemble des professionnels laitiers le **doublement de ce montant avec des crédits nationaux.**

Cet abondement permettra de renforcer la mesure européenne de réduction de la production en apportant un complément de 10 centimes d'euro par kilo non produit. Afin d'éviter de trop nombreux abattages de vaches laitières dans une logique de réduction de la production, qui entrainerait une déstabilisation du marché de la viande, le complément national sera limité aux 5 premiers pourcents de réduction de la production indemnisés dans le cadre de l'enveloppe européenne. Ainsi pour 5 premiers pourcents de réduction de production, **les producteurs diminuant leur production bénéficieront d'une indemnisation de 24 centimes d'euro par kilo. Au-delà de ce plafond, l'indemnisation sera de 14 centimes d'euro par kilo.**

En outre, l'aide de 49,9 millions d'euro et son complément national permettront **d'accompagner les exploitations bovines de lait et de viande qui rencontrent des difficultés de trésorerie. Le Ministre a également indiqué que l'Etat financerait, grâce à ces crédits, une campagne de promotion des viandes de qualité.**

Stéphane LE FOLL salue l'engagement pris par l'interprofession pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures qui doivent redonner des perspectives à la filière.

---


Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture